

RENNES

276, rue de Châteaugiron
CS 76308
35063 RENNES CEDEX
Tél : 02 99 86 31 31
rennes@geirec.com

SAINT-GREGOIRE

1 T Boulevard de la Boutière
CS 51812
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02 99 14 33 14
saint.gregoire@geirec.com

NANTES

127, rue Robert Schuman
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél : 02 51 25 22 22
nantes@geirec.com

LORIENT

18, rue de Kerhoas
56260 LARMOR-PLAGE
Tél : 02 97 87 22 22
lorient@geirec.com

BELLE-ÎLE EN MER

ZA de Merezelle
56360 LE PALAIS
Tél 02 97 31 51 79
belle-ile@geirec.com

CONCARNEAU

5 bis, rue des Ecoles
29181 CONCARNEAU CEDEX
Tél : 02 98 50 76 75
concarneau@geirec.com

ALEC Pays de RENNES

104 bd Georges Clémenceau

35200 RENNES

DOSSIER COMPTABLE D'ANALYSE FINANCIERE ET DE GESTION

Exercice

du 01/01/2025 au 31/12/2025

SOMMAIRE

	Pages
ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE	
- Rapport de présentation	1
DOSSIER FISCAL	
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Annexe	6 à 16
DETAIL DES COMPTES ANNUELS	
- Détail bilan	17 à 19
- Détail Compte de résultat	20 à 23
- Equilibre financier	24
- Tableau de financement	25 et 26
DOSSIER FISCAL	

ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE



RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association

ALEC Pays de RENNES
104 bd Georges Clémenceau
35200 RENNES

pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 260 849 Euros
- Produits d'exploitation,	179 340 Euros
- Résultat net comptable,	56 033 Euros

Fait à Saint-Grégoire
Le 12/06/2026

Olivier CHOLLET
Directeur de Mission

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Régis LANCELOT
Expert-comptable

A blue ink signature with a large, sweeping loop at the top and a horizontal line at the bottom.

DOSSIER FISCAL



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	43 815	40 693	3 122	4 579	1 457	31.82
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	173 801	140 643	33 157	35 171	2 013	5.72
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	2 154		2 154	8	2 146	NS
	Prêts						
	Autres	12 913		12 913	12 913		
	Total I	232 682	181 336	51 346	52 670	1 324	2.51
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	150 988		150 988	199 394	48 407	24.28
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	259 335		259 335	486 007	226 672	46.64
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	787 610		787 610	482 407	305 203	63.27
	Charges constatées d'avance (2)	11 570		11 570	11 534	36	0.31
	Total II	1 209 503		1 209 503	1 179 342	30 161	2.56
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 442 185	181 336	1 260 849	1 232 012	28 837	2.34

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	13 759		13 759			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	28 502		28 502			
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	6 098		6 098			
	Autres	798 492		749 741		48 751	6.50
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	56 033		48 751		7 282	14.94
	Situation nette (sous total)	902 885		846 852		56 033	6.62
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	9 671		15 763		6 092	38.65
	Provisions réglementées						
PROVISIONS	Total I	912 556		862 615		49 941	5.79
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	34 991		2 220		32 771	NS
PROVISIONS	Total II	34 991		2 220		32 771	NS
PROVISIONS	Provisions pour risques	50 046		24 615		25 431	103.31
	Provisions pour charges						
DETTES (1)	Total III	50 046		24 615		25 431	103.31
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	23 724		40 892		17 168	41.98
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	200 604		207 969		7 364	3.54
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	29 319		69 882		40 563	58.04
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	9 608		23 819		14 212	59.66
	Total IV	263 256		342 562		79 307	23.15
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 260 849		1 232 012		28 837	2.34

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

263 256342 562

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	373 422		343 574		29 848	8.69
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	179 340		208 866		29 526	14.14
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	1 269 279		1 176 438		92 841	7.89
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			21 358		21 358	100.00
Utilisations des fonds dédiés	2 220		18 850		16 630	88.22
Autres produits	2 625		7 211		4 585	63.59
Total I	1 826 887		1 776 297		50 590	2.85
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	224 799		251 963		27 163	10.78
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	93 168		96 858		3 690	3.81
Salaires et traitements	1 017 836		1 004 791		13 045	1.30
Charges sociales	371 600		362 892		8 708	2.40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 652		15 291		361	2.36
Dotations aux provisions	25 431				25 431	
Reports en fonds dédiés	34 991		2 220		32 771	NS
Autres charges	854		1 012		158	15.61
Total II	1 784 332		1 735 027		49 305	2.84
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	42 555		41 270		1 285	3.11

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	17 823		12 226		5 597	45.78
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	17 823		12 226		5 597	45.78
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	17 823		12 226		5 597	45.78
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	60 377		53 496		6 882	12.86
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			15 063		15 063	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			15 063		15 063	100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			16 915		16 915	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI			16 915		16 915	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			1 852		1 852	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 344		2 892		1 452	50.21
Total des produits (I+III+V)	1 844 709		1 803 585		41 124	2.28
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 788 676		1 754 834		33 842	1.93
5. EXCEDENT OU DEFICIT	56 033		48 751		7 282	14.94

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 258 775 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 826 887 Euros et dégageant un excédent de 56 033 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET SOCIAL

L'article L. 211-5-1. du code de l'énergie précise que des agences d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif appelées "agences locales de l'énergie et du climat" peuvent être créées par les collectivités territoriales et leurs groupements, en lien avec l'Etat, aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat.

Ces agences ont notamment pour missions, en concertation avec les services déconcentrés de l'Etat et toutes personnes intéressées :

- de participer à la définition, avec et pour le compte des collectivités territoriales et de leurs groupements, des stratégies énergie-climat locales, en lien avec les politiques nationales,
- de participer à l'élaboration des documents en matière énergie-climat qui leur sont liés,
- de faciliter la mise en oeuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation des objectifs des politiques publiques,
- de fournir aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à l'Etat des indicateurs chiffrés sur les consommations et productions énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, afin d'assurer un suivi de la mise en oeuvre des politiques locales énergie-climat et une évaluation de leurs résultats,
- d'animer ou de participer à des réseaux européens, nationaux et locaux, afin de promouvoir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires et d'expérimenter des solutions innovantes.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent s'appuyer sur les agences locales de l'énergie et du climat pour mettre en oeuvre le service public de la performance énergétique de l'habitat.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date de clôture de l'exercice, un litige avec un habitant de la ZAC de Gévezé est en cours. A ce jour, l'association n'a pas été condamnée, en conséquence, aucune provision n'a été constatée.

Le chiffrage de l'éventuel préjudice est en cours par les experts et l'assurance de l'association couvre ce contentieux à hauteur de 765 K€.

SECTEUR DISTINCT D'ACTIVITE FISCALISE

L'association a créée, pour la première fois en 2011, un secteur distinct d'activité pour les prestations d'accompagnement de ZAC et pour la formation. La plupart des facturations d'accompagnement de ZAC avaient été soumises à TVA. Une consultation, auprès de Madame COZIC, correspondante départementale aux associations, avait d'ailleurs été menée par l'association. La réponse du 15 février 2012 précisait que l'association devait être assujettie à la TVA, à l'impôt société, à la CET et aux autres taxes annexes à compter du 1er janvier 2012.

Les charges de ce secteur distinct sont basées sur les heures d'intervention des collaborateurs de l'association pour les activités fiscalisées. Ces heures déterminées avec précision ont été valorisées sur la base du salaire brut et des charges de chaque intervenant. Les charges communes, en l'absence de charges directes autres que les salaires, ont été réparties au prorata du montant des salaires bruts des activités fiscalisées, ce qui donne une clé de répartition sur charges communes de 11,35 %.

La TVA déductible sur les charges communes a été affectée des différents coefficients qui permettent de déduire 32,29 % (% du coefficient de taxation) de celles-ci, soit un montant de 11 892,31 euros. Ce secteur distinct d'activité dégage un déficit de 10 962,80 euros.

COUT JOUR MOYEN

Le coût jour moyen 2025 est évalué à 546 euros.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2018-06 du 05 décembre 2018.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; à l'exception de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 exposé ci-dessous, et du règlement 2023-03
- Indépendance des exercices.

Changement de méthode

Changement de méthode : Application d'un nouveau règlement comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation, appliqué de manière prospective, conformément aux dispositions du Plan comptable général.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements de comptes. Les incidences financières et de présentation sont exposées ci-dessous.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence sur les méthodes d'évaluation, mais se traduit par des évolutions de présentation des états financiers, conformément aux nouveaux modèles définis par le règlement.

Analyse du changement de règlement comptable

Ces reclassements pour rendre la présentation du bilan et du compte de résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 compatible avec les nouveaux modèles sont listés ci-dessous pour les montants les plus significatifs :

- Reclassement du compte 777 "Quote part subv. investissement" (15 063 euros en 2024) vers le compte 747 "Quote part subv. investissement" (6 902 euros en 2025).
- Reclassement du compte 6752 "VNC des actifs cédés" vers le compte 657 "VNC des actifs cédés" pour 16 915 euros.
- Reclassement du compte 791 "Transfert de charges salariales" (2 366 euros en 2024) vers le compte 649 "Remboursement Ch. personnel" (6 902 euros en 2025).
- Les charges constatées d'avances s'élevaient à 11 534 euros au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'Actif. Elles ont été reclassées dans la rubrique " Créances "

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	43 815		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 586		
Installations générales agencements aménagements divers	41 706		
Matériel de transport	4 600		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	98 728		12 181
TOTAL	161 619		12 181
Autres titres immobilisés	8		2 146
Prêts, autres immobilisations financières	12 913		
TOTAL	12 920		2 146
TOTAL GENERAL	218 354		14 327

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			43 815	43 815
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 586	16 586
Installations générales agencements aménagements divers			41 706	41 706
Matériel de transport			4 600	4 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			110 909	110 909
TOTAL			173 801	173 801
Autres titres immobilisés			2 154	2 154
Prêts, autres immobilisations financières			12 913	12 913
TOTAL			15 066	15 066
TOTAL GENERAL			232 682	232 682

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	39 235	1 457		40 693
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 045	2 998		13 042
Installations générales agencements aménagements divers	28 126	3 834		31 960
Matériel de transport	4 600			4 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	83 678	7 362		91 041
TOTAL	126 449	14 194		140 643
TOTAL GENERAL	165 684	15 652		181 336

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 457				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 998				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 834				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 362				
TOTAL	14 194				
TOTAL GENERAL	15 652				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	13 759				13 759
Réserves	34 600				34 600
Report à nouveau	749 741	48 751		0 -	798 492
Excédent ou déficit de l'exercice	48 751	48 751 -	56 033	0 -	56 033
Situation nette	846 852		56 033	0 -	902 885
Subventions d'investissement	15 763			6 092	9 671
TOTAL I	862 615		56 033	6 092	912 556

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	2 220		2 220		34 991	34 991	
VILLE DE RENNES	2 220		2 220				
ADEME					4 332	4 332	
REGION					4 694	4 694	
PAYS DE RENNES					4 060	4 060	
DREAL					19 005	19 005	
LIFFRE					2 900	2 900	
TOTAL	2 220		2 220		34 991	34 991	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	24 615	25 431			50 046
TOTAL	24 615	25 431			50 046
TOTAL GENERAL	24 615	25 431			50 046
Dont dotations et reprises d'exploitation		25 431			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 913	1	12 913
Autres créances clients	150 988	150 988	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 414	19 414	
Divers état et autres collectivités publiques	232 438	232 438	
Charges constatées d'avance	11 570	11 570	
TOTAL	427 322	414 409	12 913

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	23 724	23 724		
Personnel et comptes rattachés	81 217	81 217		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 740	75 740		
Impôts sur les bénéfices	4 344	4 344		
Taxe sur la valeur ajoutée	27 651	27 651		
Autres impôts taxes et assimilés	11 652	11 652		
Autres dettes	29 319	29 319		
Produits constatés d'avance	9 608	9 608		
TOTAL	263 256	263 256		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels - Antérieur 2023	36 528	33.33
Logiciels - A compter 2023	7 286	20.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

L'association ne détient pas de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) à la date de clôture de l'exercice pour le compte de collectivités.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	62 711
Autres créances	232 438
Disponibilités	5 276
Total	300 424

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 143
Dettes fiscales et sociales	113 594
Autres dettes	17 400
Total	143 138

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 570
Total	11 570
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	9 608
Total	9 608

Subventions d'équipement**Subvention ADEME**

L'ADEME a accordé, depuis 2021, des subventions d'équipements pour l'acquisition de matériels, de caméra thermique et de logiciels pour un montant global de 9 373 € dont 3 568 € en 2024.

Une quote-part de la subvention est reprise au résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations.

Subvention SDE 35

Le SDE 35 a accordé, en 2022, une subvention d'équipement d'un montant de 3 801 € pour l'acquisition d'une malette de capteurs

·
Une quote-part de la subvention est reprise au résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations.

Le SDE 35 a accordé, en 2024, une subvention d'équipement d'un montant de 1 840 € pour l'acquisition d'une caméra thermique.

Une quote-part de la subvention est reprise au résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations.

Subvention AGEFIPH

L'AGEFIPH a accordé, en 2022 et 2024, une subvention d'équipement d'un montant respectif de 7 268 € et 3 943 € pour l'aménagement d'un poste de travail.

Une quote-part de la subvention est reprise au résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations des dirigeants dans les associations visées par la loi du 23 mai 2006
(article 20)

Renseigner cette rubrique nous amènerait à communiquer la rémunération d'une seule personne.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	9
Employés	14
Total	29

Valorisation des contributions volontaires

Contributions volontaires reçues

Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration de l'ALEC exercent leurs fonctions bénévolement.

Le temps consacré à leurs fonctions est estimé à 4 heures au titre du recrutement, 96 heures au titre des réunions de Bureau, et 62 heures au titre des Conseils d'Administration. Ces heures n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

Contributions volontaires données

L'ALEC a fourni à titre gratuit une prestation pour les associations BREIZH ALEC et FLAME.

Ces contributions ont été valorisées au coût jour moyen.

FLAME : 33,1 jours valorisés à 17 145,80 €

BREIZH ALEC : 11,6 jours valorisés à 6 333,60 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 255 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 255 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

La provision pour départ en retraite a été calculée en tenant compte des dispositions de l'article 44 du statut du personnel du 1er juillet 2011 de l'association.

Le montant de l'engagement de l'association sur les indemnités de départ à la retraite du personnel est évalué selon la méthode actuarielle des unités de crédit projeté (recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 17 novembre 2013).

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	3 533
55 à 59 ans	6 à 10 ans	4 212
45 à 54 ans	11 à 20 ans	16 186
35 à 44 ans	21 à 30 ans	10 214
moins de 35 ans	plus de 30 ans	401
Engagement total		34 546

Hypothèses de calculs retenues

- départ volontaire du salarié,
- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : faible
- table de mortalité : INSEE 2024
- taux actualisation : 3,60%
- revalorisation du salaire : 1%
- taux de charges sociales patronales : 39,65% pour les cadres, 33,11% pour les non cadres

DETAIL DES COMPTES ANNUELS



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL, DROIT AU BAIL	3	122	4	579	1 457	31.82
20800000 LOGICIELS	43	815	43	815		
28080000 AMORT. LOGICIEL	40	693	39	235	1 457	3.71
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE	33	157	35	171	2 013	5.72
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	16	586	16	586		
21810000 A.A.I. CONSTRUCTIONS	41	706	41	706		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	4	600	4	600		
21830000 MATERIEL DE BUREAU	8	428	8	428		
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE	57	145	44	964	12 181	27.09
21840000 MOBILIER BUREAU	45	337	45	337		
28154000 AMORT. MATERIEL ET OUTILLAGE	13	042	10	045	2 998	29.85
28181000 AMORT. A.A.I. CONSTRUCTIONS	31	960	28	126	3 834	13.63
28182000 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	4	600	4	600		
28183000 AMORT. MATERIEL DE BUREAU	8	428	8	428		
28183100 AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	44	159	39	636	4 523	11.41
28184000 AMORT. MOBILIER BUREAU	38	455	35	615	2 840	7.97
AUTRES TITRES IMMOBILISES	2	154	8		2 146	NS
27100000 ACTIONS ET TITRES IMMOBILISES	2	154	8		2 146	NS
AUTRES	12	913	12	913		
27500000 DEPOTS, CAUTIONNEMENTS VERSES	12	913	12	913		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51	346	52	670	1 324	2.51
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	150	988	199	394	48 407	24.28
41100000 CLIENTS	88	277	106	385	18 108	17.02
41800000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	62	711	93	010	30 299	32.58
AUTRES	259	335	486	007	226 672	46.64
40910000 FOURNISSEURS - ACOMPTES	7	483	7	459	25	0.33
44100000 SUBVENTIONS A RECEVOIR	216	601	433	351	216 750	50.02
44566000 TVA DEDUCTIBLE			7	572	7 572	100.00
44580000 TVA A REGULARISER	19	414			19 414	
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	15	837	36	999	21 162	57.20
46870000 PRODUITS A RECEVOIR DIVERS			626		626	100.00
DISPONIBILITES	787	610	482	407	305 203	63.27
51201000 CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	16	723	44	141	27 417	62.11
51204000 CMB LIVRET	78	056	77	065	991	1.29
51206000 ACTIV' EPARGNE PRO	186	974	53	176	133 798	251.61
51208000 CMB AS	430		721		291	40.31
51210000 CREDIT COOPERATIF	150				150	
51210200 DAT	500	000	300	000	200 000	66.67
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	5	276	7	394	2 028	27.76
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11	570	11	534	36	0.31
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11	570	11	534	36	0.31
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1	209 503	1	179 342	30 161	2.56
TOTAL GENERAL	1	260 849	1	232 012	28 837	2.34

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES - SANS DROIT DE REPRISE	13	759	13	759		
10100000 FONDS ASSOCIATIF	13	759	13	759		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	28	502	28	502		
10680000 AUTRES RESERVES	28	502	28	502		
AUTRES	6	098	6	098		
10600000 AUTRES RESERVES	6	098	6	098		
REPORT A NOUVEAU	798	492	749	741	48	751
11900000 REPORT A NOUVEAU	798	492	749	741	48	751
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	56	033	48	751	7	282
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	902	885	846	852	56	033
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9	671	15	763	6	092
13100000 SUBVENTION EQUIPEMENT	26	225	26	225		
13910000 SUBVENTION EQUIPEMENT RESULTAT	16	554	10	462	6	092
TOTAL FONDS PROPRES	912	556	862	615	49	941
FONDS DEDIES	34	991	2	220	32	771
19400000 FONDS DEDIES	34	991	2	220	32	771
TOTAL FONDS DEDIES	34	991	2	220	32	771
PROVISIONS POUR RISQUES	50	046	24	615	25	431
15160000 PROVISION RETRAITE	34	546	24	615	9	931
15180000 PROVISIONS POUR RISQUES	15	500			15	500
TOTAL PROVISIONS	50	046	24	615	25	431
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23	724	40	892	17	168
40100000 FOURNISSEURS	11	581	26	492	14	911
40810000 FOURNISSEURS FACT. A RECEVOIR	12	143	14	400	2	257
DETTES FISCALES ET SOCIALES	200	604	207	969	7	364
42820000 CONGES A PAYER	12	285	20	496	8	211
42821000 CET A PAYER	48	004	36	545	11	460
42822000 RTT A PAYER	878		287		591	
42823000 RECUP. JOURS A PAYER	2	300	3	253	952	
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER	17	749	20	428	2	679
43100000 URSSAF	36	065	36	590	525	
43701000 RETRAITE	7	783	7	842	59	
43701100 PREVOYANCE	9	625	9	850	226	
43820000 CH. SOC. S/ CONGES A PAYER	4	310	7	009	2	699
43821000 CH. SOC. S/ CET A PAYER	16	842	12	498	4	345
43822000 CH. SOC. S/ RTT A PAYER	308		98		210	
43823000 CH. SOC. S/ JOUR RECUP A PAYER	807		1	112	305	
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	1	543	1	969	426	
44400000 IMPOT SOCIETE	4	344	2	892	1	452
44551000 TVA A PAYER	8	721	16	095	7	374
44562000 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOS			50		50	
44571400 TVA COLLECTEE 20%	12	378	10	929	1	449

DETAIL BILAN PASSIF

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
COTISATIONS	373 422		343 574		29 848	8.69
75611000 COTISATIONS DIVERSES	20 360		17 560		2 800	15.95
75611010 COTISATIONS INTERCOMMUNALITES	63 843		57 239		6 604	11.54
75611020 COTISATIONS COMMUNES CEP	27 593		29 486		1 893	6.42
75611021 COTISATIONS COMMUNES HORS CEP	25 518		22 918		2 601	11.35
75621000 COTISATIONS COMMUNES	236 108		216 373		19 735	9.12
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	179 340		208 866		29 526	14.14
70610000 PRESTATIONS FORMATIONS	9 405		6 188		3 217	52.00
70610300 PRESTATIONS DIVERSES	78 824		138 730		59 906	43.18
70620000 PRESTATIONS ACCOMPAGNEMENT ZAC	79 674		40 075		39 599	98.81
70640000 PRESTATIONS CEE	5 564		7 726		2 162	27.98
70641000 PRESTATIONS ACTEE	5 873		16 148		10 275	63.63
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 269 279		1 176 438		92 841	7.89
74110000 SUBV. VILLE RENNES	40 000		44 000		4 000	9.09
74111100 SUBV. RENNES METROPOLE	371 083		366 930		4 153	1.13
74111101 SUBV. RENNES M. PARTICIP. CEP	109 159		104 502		4 657	4.46
74111200 SUBV. ADEME	34 723		14 570		20 153	138.31
74111201 SUBV. ADEME AIDE CEP	18 703		15 000		3 703	24.69
74111300 SUBV. CONSEIL REGIONAL	198 883		221 894		23 011	10.37
74111301 SUBV. REGION AIDE CEP	12 125		11 875		250	2.11
74111400 SUBVENTIONS POUR ACTIONS	290		16 818		16 528	98.28
74112400 SUBV. GIP PAYS DE RENNES	8 120		9 350		1 230	13.16
74113000 SUBV. DIVERSES	53 066		9 213		43 853	475.99
74113001 SUBVENTIONS BREIZH ALEC	57 922		14 180		43 742	308.48
74113100 SUBV. COM COM VAL ILLE AUBIGNE	29 000		28 801		199	0.69
74113101 SUBV. CCVIA PARTICIP. CEP	32 963		31 393		1 571	5.00
74113200 SUBV. COM. COM. CHATEAUGIRON	10 150		10 000		150	1.50
74113201 SUBV. PC PARTICIP. CEP	21 606		20 479		1 127	5.51
74113600 SUBV. SDE 35	150 500		157 458		6 958	4.42
74113700 SUBV. COM. COM. LIFFRE CORMIER	60 763		49 590		11 172	22.53
74113701 SUBV. LCC PARTICIP. CEP	23 145		22 089		1 056	4.78
74113800 SUBV. CLER	30 986		28 296		2 690	9.51
74700000 QUOTE PART SUBV. INVEST.	6 092				6 092	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS			21 358		21 358	100.00
78150000 REPRISE PROVISION EXPLOITATION			5 971		5 971	100.00
78174000 REP. DREPRECIATION CREANCE			1 000		1 000	100.00
79100000 TRANSFERT DE CHARGES SALARIES			2 366		2 366	100.00
79106000 TRANSF. CHARGES UNIFORMATION			9 772		9 772	100.00
79107000 TRANSF. CHARGES DIVERSES			1 848		1 848	100.00
79108000 REMBOURSEMENTS DIVERS			402		402	100.00
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	2 220		18 850		16 630	88.22
78940000 REPRISE FONDS DEDIES	2 220		18 850		16 630	88.22
AUTRES PRODUITS	2 625		7 211		4 585	63.59
75800000 PROD. DIV. GESTION COURANTE	778		7 211		6 433	89.21
75801000 AUTRES PRODUITS	1 848				1 848	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 826 887		1 776 297		50 590	2.85

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	224 799	251 963	27 163	10.78
60610000 EAU - ELECTRICITE	1 666	1 722	56	3.26
60620000 CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	1 239	2 053	814	39.66
60630000 FOURN. ENT. ET PETIT OUTILLAGE	27	119	93	77.70
60630100 FOURN. ENT. EQUIPEMENT PROG.	462	6 054	5 592	92.36
60631000 FOURN. PETIT EQUIPEMENT	3 301	3 243	59	1.82
60640000 FOURN. ADMINISTRATIVES	1 888	1 070	817	76.36
61320000 LOCATIONS LOCAUX	80 447	77 419	3 028	3.91
61320100 LOCATIONS SALLE	200		200	
61326000 LOCATIONS MAT. TRANSPORT	809	1 158	350	30.20
61350700 LOCATIONS DIVERSES PROGRAMMES		4 015	4 015	100.00
61400000 CHARGES LOCATIVES	15 065	13 283	1 782	13.42
61500000 ENT. ET REP. VEHICULE	1 488	3 086	1 598	51.79
61520000 ENT. ET REP. LOCAUX	3 540	4 090	550	13.45
61560000 MAINTENANCE COPIEURS	716	1 193	477	39.97
61560200 MAINTENANCE INFORMATIQUE	4 798	2 666	2 131	79.95
61560400 MAINTENANCE EXTINCTEURS	555	544	11	2.00
61560500 MAINT ELECTRIQUE	529	515	14	2.66
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	4 437	4 079	358	8.77
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	1 757	1 217	541	44.45
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	63	53	9	17.44
61850000 FRAIS DE COLLOQUE SEMINAIRE	4 106	10 269	6 163	60.02
62210000 COMMISSIONS ET COURTAGES	130	1 355	1 225	90.44
62220100 REGISTRE NAT DES CEE	150	171	21	12.16
62261000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	21 646	23 498	1 852	7.88
62263000 HONORAIRES DIVERS	9 261	4 690	4 571	97.47
62263001 HONORAIRES DIVERS PROGRAMMES	60	15 810	15 750	99.62
62264000 HONORAIRES CAC	8 255	7 100	1 155	16.27
62315100 COMMUNICATION PROGRAMME	826	1 852	1 027	55.43
62315200 COMMUNICATION STRUCTURE	1 278	2 105	827	39.28
62340000 CADEAUX	300	50	250	500.00
62380000 DONS	721	101	620	613.38
62430000 TRANSPORTS SUR ACHATS	40	84	44	51.97
62500000 FRAIS DEPLACT STRUCTURE		77	77	100.00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS		13	13	100.00
62560000 MISSION PERSONNEL	241	1 517	1 276	84.10
62560100 MISSION PERSONNEL PROGRAMMES	3 987	3 522	465	13.21
62560200 MISSION PERSONNEL STRUCTURE	6 358	6 166	192	3.11
62560300 MISSION - FORMATION	3 077	2 255	822	36.47
62570000 RECEPTIONS	5 424	2 914	2 510	86.16
62570100 RECEPTION PROGRAMME	140	464	325	69.93
62610000 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	130	181	51	28.27
62620000 FRAIS TELEPHONE	600	600		
62620300 PORTABLE	260	260		
62621000 INTERNET	6 674	6 608	66	1.00
62621100 INTERNET PROGRAMMES	142	182	40	21.78
62700000 SERVICES BANCAIRES	327	281	46	16.27
62810000 COTISATIONS SYND. ET PROF.	11 427	8 229	3 198	38.86
62850000 FRAIS DE FORMATION	24 522	24 030	492	2.05
62850001 FRAIS DE FORMATION PROGRAMME	49		49	
62859000 PRISE EN CHARGE FR. FORMATIONS	8 314		8 314	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	93 168		96 858		3 690	3.81
63100000 VAR. CH. FISC/CP CET RTT	154		3 990		3 836	96.14
63110000 TAXE SUR SALAIRES	54 057		53 544		513	0.96
63130000 FORMATION CONTINUE	10 244		10 167		77	0.76
63512000 CFE	3 437		3 434		3	0.09
63520000 TVA NON DEDUCTIBLE	25 276		25 483		206	0.81
63780000 TAXES DIVERSES			241		241	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 017 836		1 004 791		13 045	1.30
64100000 SALAIRES	984 818		967 310		17 507	1.81
64110000 PROVISION PRIMES	2 679		9 983		12 662	126.83
64120000 CONGES PAYES	8 211		484		7 726	NS
64121000 C E T	11 460		9 975		1 485	14.89
64122000 RTT	591		3 366		3 958	117.56
64123000 JOURS RECUP	952		1 666		2 618	157.17
64140000 PRIME DE TRANSPORT	8 786		9 067		281	3.10
64143000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	24 024		10 641		13 383	125.77
CHARGES SOCIALES	371 600		362 892		8 708	2.40
64510000 URSSAF	265 209		253 815		11 394	4.49
64520000 CHARGES SOCIALES / CP	2 699		88		2 611	NS
64521000 CHARGES SOCIALES / C E T	4 345		3 509		835	23.81
64522000 CHARGES SOCIALES / RTT	210		1 138		1 348	118.46
64523000 CHARGES SOCIALES / JOURS RECUP	305		576		881	153.04
64531000 RETRAITE ARRCO	54 490		52 481		2 009	3.83
64531100 PREVOYANCE	15 535		15 034		502	3.34
64540000 FRAIS DE SANTE	10 288		9 471		817	8.63
64700000 CHEQUES DEJEUNERS	25 250		26 245		994	3.79
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	3 162		2 838		324	11.42
64810000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	3 526		150		3 376	NS
64900000 REMBOURSEMENT CH. PERSONNEL	7 412				7 412	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	15 652		15 291		361	2.36
68111100 DOT. AMORT. LOGICIEL	1 457		2 096		638	30.46
68112400 DOT. AMORT. AAI CONSTRUCTION	3 834		3 834			
68112500 DOT. AMORT. MAT. OUTILLAGE	2 998		3 015		17	0.55
68112810 DOT. AMORT. MAT. INFORMATIQUE	4 523		3 851		671	17.43
68112820 DOT. AMORT. MOBILIER BUREAU	2 840		2 496		344	13.80
DOTATIONS AUX PROVISIONS	25 431				25 431	
68150000 DOT. PROVISIONS CHARGES	25 431				25 431	
REPORTS EN FONDS DEDIES	34 991		2 220		32 771	NS
68940000 DOTATION FONDS DEDIES	34 991		2 220		32 771	NS
AUTRES CHARGES	854		1 012		158	15.61
65400000 PERTE SUR CREANCE IRRECouvrabl			1 000		1 000	100.00
65800000 CH. DIV. GESTION COURANTE	854		12		842	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 784 332		1 735 027		49 305	2.84
RESULTAT D'EXPLOITATION	42 555		41 270		1 285	3.11

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	17 823	12 226	5 597	45.78
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	17 823	12 226	5 597	45.78
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	17 823	12 226	5 597	45.78
RESULTAT FINANCIER	17 823	12 226	5 597	45.78
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	60 377	53 496	6 882	12.86
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		15 063	15 063	100.00
77700000 QUOTE PART SUBV. INVEST.		15 063	15 063	100.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		15 063	15 063	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		16 915	16 915	100.00
67520000 VNC DES ACTIFS CEDES		16 915	16 915	100.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		16 915	16 915	100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 852	1 852	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 344	2 892	1 452	50.21
69500000 IMPOTS SOCIETES	4 344	2 892	1 452	50.21
TOTAL DES PRODUITS	1 844 709	1 803 585	41 124	2.28
TOTAL DES CHARGES	1 788 676	1 754 834	33 842	1.93
EXCEDENT OU DEFICIT	56 033	48 751	7 282	14.94

EQUILIBRE FINANCIER

	Exercice N			Exercice N-1			Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	Nbj CA	31/12/2024	12	Nbj CA	Euros	%
FONDS DE ROULEMENT								
Fonds associatifs et réserves	846 852		NS	798 101		NS	48 751	6.11
Résultat de l'exercice	56 033		112.48	48 751		84.03	7 282	14.94
Provisions réglementées et subventions	9 671		19.41	15 763		27.17	6 092	38.65
FONDS PROPRES	912 556		NS	862 615		NS	49 941	5.79
Provisions pour risques et charges	85 037		170.70	26 835		46.25	58 202	216.89
Emprunts et dettes assimilées								
Groupes et associés								
CAPITAUX PERMANENTS	997 593		NS	889 450		NS	108 144	12.16
Actif net immobilisé	51 346		103.07	52 670		90.78	1 324	2.51
Charges à répartir sur plusieurs exercices								
FONDS DE ROULEMENT	946 247		NS	836 779		NS	109 468	13.08
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT								
Stocks et en cours								
Créances usagers et comptes rattachés	150 988		303.09	199 394		343.68	48 407	24.28
Autres créances	259 335		520.58	486 007		837.68	226 672	46.64
Comptes de régularisation	11 570		23.23	11 534		19.88	36	0.31
ACTIF CIRCULANT	421 893		846.89	696 935		NS	275 042	39.46
Fournisseurs et comptes rattachés	23 724		47.62	40 892		70.48	17 168	41.98
Autres dettes	229 924		461.54	277 851		478.90	47 927	17.25
Comptes de régularisation	9 608		19.29	23 819		41.06	14 212	59.66
DETTES D'EXPLOITATION	263 256		528.45	342 562		590.44	79 307	23.15
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	158 637		318.44	354 373		610.80	195 735	55.23
Disponibilités	787 610		NS	482 407		831.47	305 203	63.27
Concours bancaires courants								
TRESORERIE NETTE	787 610		NS	482 407		831.47	305 203	63.27

TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	56 033	48 751
Dotations aux amortissements et provisions	76 074	17 511
Reprises sur amortissements et provisions	2 220	24 821
Plus ou moins-values sur cession d'actif		16 915
Subventions d'investissements virées au résultat	6 092	15 063
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	123 795	43 294
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	123 795	43 294
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres		1 040
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		5 688
TOTAL DES RESSOURCES	123 795	50 021
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	14 327	9 162
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		1 040
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	14 327	10 202
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource nette (+) ou emploi net (-)	109 468	39 819

TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

	Variations N - (N-1) 31/12/2025 12	Variations (N-1) - (N-2) 31/12/2024 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours		
Clients et comptes rattachés	48 407	112 054
Autres créances	226 672	59 134
Comptes de régularisation	36	857
VARIATION	275 042	172 045
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 168	13 262
Autres dettes	47 927	88 306
Comptes de régularisation	14 212	9 741
VARIATION	79 307	91 826
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	195 735	80 218
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	305 203	40 399
Concours bancaires courants		
VARIATION	305 203	40 399
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	109 468	39 819

DOSSIER FISCAL



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
ALEC Pays de RENNES			104 Bd Georges Clémenceau		
SIRET	4	1	1	4	2
	9	5	7	4	0
	0	0	0	3	0
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées	Organisations Associatives n.c.a.			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	10 503
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition				Chiffre d'affaires	
				Taux d'imposition	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition				Taux d'imposition	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	X	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			QUADRATUS		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CABINET GEIREC 276 RUE DE CHATEAUGIRON CS 76308 35000 RENNES Tél: 02 99 86 31 31			Tél:		
			Identité du déclarant:		
			Date: Lieu		
			Qualité et nom du signataire:		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2026	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions										e	
autres que celles visées en (a),										f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g	
										h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
* SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
						Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.		
1			2	3	4	5	6	7	8		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise

ALEC Pays de RENNES

Néant

*

Adresse de l'entreprise

104 Bd Georges Clémenceau

35200 RENNES

Numéro SIRET *

41142957400030

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le				
				31122025					31122024				
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		Net					
		1		2		3		4					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *		028		030								
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044		048								
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052								
	Marchandises *		060		062								
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	133 453	070		133 453		154 727				
		Autres * (3)	072	19 834	074		19 834		7 572				
	Charges constatées d'avance *		092		094								
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084		086								
	Total II		096	153 287	098		153 287		162 298				
	Total général (I+II)		110	153 287	112		153 287		162 298				
	PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2				
	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120								
Ecart de réévaluation			124										
Réserve légale			126										
Réserves réglementées*			130										
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131										
Report à nouveau			134										
Résultat de l'exercice			136		(10 783)		16 389						
Subventions d'investissement			137										
Provisions réglementées			140										
Total I			142		(10 783)		16 389						
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154									
	Emprunts et dettes assimilées			156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164									
	Fournisseurs et comptes rattachés			166									
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169		27 651		42 568					
	Comptes courants d'associés			173									
	Autres dettes			175		136 419		103 342					
	Produits constatés d'avance			174									
	Total III			176		164 070		145 909					
	Total général (I + II + III)			180		153 287		162 298					
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

Désignation de l'entreprise										ALEC Pays de RENNES										Néant		*			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le										
										3 1 1 2 2 0 2 5					3 1 1 2 2 0 2 4										
										1					2										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires										209				210										
	Production vendue { biens services *										215				214										
											217				218		179 340		208 866						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)														222										
	Production immobilisée *														224										
	Subventions d'exploitation reçues														226										
	Autres produits														230				702						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)														232		179 340		209 568						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)														234										
	Variation de stock (marchandises) *														236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)														238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *														240										
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)														242		25 822		25 289						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)										243				244		390		404						
	Rémunérations du personnel *														250		113 066		114 717						
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)										380				252		46 504		45 972						
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)										255				254		1 777		1 798						
	Dotations aux dépréciations														256		2 887								
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										259				262		97		119						
											260														
	Total des charges d'exploitation (II)														264		190 543		188 298						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														270		(11 203)		21 270							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)														280										
	Produits exceptionnels (IV)														290										
	Charges financières (V)														294										
	Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)										347				300				1 989						
											348														
	Impôts sur les bénéfices * (VII)														306		(420)		2 892						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)														310		(10 783)		16 389							
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312		314		10 783	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *														316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles														318										
	Provisions non déductibles *														322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)														324		(420)								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés										247				330		700								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option														251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														999										
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997										
	Entreprise nouvelles (44. sexies)										986				987				342						
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)										181				989										
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)										345				344				992						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G														993				350						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352				354		10 503					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)														356										
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																360								
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370				372		10 503					

Désignation de l'entreprise : ALEC Pays de RENNES													Néant ☒ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490		492		494		496						
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial			495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
TOTAL			570		572		574		576					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5					
	6		7		8		9		10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme								
						19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧				
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : ALEC Pays de RENNES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits de l'exercice	860	10 503
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	10 503

III	DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Montant de la TVA collectée		374	42 157
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	11 892
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

IV	TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : ALEC Pays de RENNES					Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2025			et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					376	30		
dont apprentis					657	1		
dont handicapés					651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					108	179 340		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					119			
TOTAL 1					106	179 340		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial					113			
Variation positive des stocks					111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					153			
TOTAL 2					144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					121	922		
Variation négative des stocks					145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					125	15 652		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					148	97		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante					150			
TOTAL 3					152	16 671		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée					(total 1 + total 2 - total 3)		137	162 668
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					117	162 668		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	179 340	Effectifs au sens de la CVAE *		023 34
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					026			
Période de référence				024	01/01/2025	160	31/12/2025	
Date de cessation					186			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 4 1 1 4 2 9 5 7 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALEC Pays de RENNES

ADRESSE (voie) 104 Bd Georges Clémenceau

CODE POSTAL 35200 VILLE RENNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

41142957400030

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALEC Pays de RENNES

ADRESSE (voie)

104 Bd Georges Clémenceau

CODE POSTAL

35200

VILLE

RENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025														
Dénomination de l'entreprise : ALEC Pays de RENNES											Néant			
SIREN de l'entreprise			4	1	1	4	2	9	5	7	4	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre											Cocher la case			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :														
SIREN de la société déclarante														
Dénomination de la société mère : ALEC Pays de RENNES														
SIREN de la société mère			4	1	1	4	2	9	5	7	4			

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		420
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) (article 244 quater B bis du CGI) cf. n°2069A	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant



REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou année ⁽¹⁾

Dénomination de l'entreprise	ALEC Pays de RENNES		
Adresse	104 Bd Georges Clémenceau	35200	RENNES
N° SIREN	411429574		

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	179 340	Plafond de déductibilité (20 000 € ou ligne 1 × 0.5 %) ⁽²⁾	2	20 000
----------------------------------	---	---------	--	---	--------

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ⁽³⁾	3	700	
● Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁽⁴⁾	3b		
● Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
● Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁽⁵⁾	3d		
● Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	700	
● Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	700
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	19 300

(1) Pour les entreprises individuelles.

(2) Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 0.5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 déc. 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 0.5 % du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

(3) Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

(4) Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

(5) Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁽⁷⁾ 1	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁽⁸⁾ 2	Excédents imputés ⁽⁹⁾ 3		Excédents restant à imputer ⁽¹⁰⁾ (colonne 1 - colonne 3) 4
N-5		A	19 300	10	
N-4		B (A-10)	19 300	11	
N-3		C (B-11)	19 300	12	
N-2		D (C-12)	19 300	13	
N-1		E (D-13)	19 300	14	
			15	Total	

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	700
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	700
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁽¹¹⁾	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ⁽¹²⁾	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ⁽¹³⁾ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	420

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)

(14)

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Total		

(7) Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

(8) Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

(9) Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

(10) Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

(11) Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

(12) Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

(13) Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

(14) Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	420
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	420

VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ⁽¹⁵⁾	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ⁽¹⁶⁾ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ⁽¹⁷⁾ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			

N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ⁽¹⁸⁾		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ⁽¹⁹⁾			32

(15) Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

(16) Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

(17) Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

(18) Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

(19) Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.